

3. De l'empire carolingien au grand schisme d'orient : l'entrée dans la féodalité

Plusieurs grandes transformations, pertinentes à notre propos, se produisent entre le sacre de Charlemagne en 800 et le grand schisme d'Orient en 1054 :

1. prenant Constantin pour modèle, l'idéal impérial resurgit en Occident avec la restauration carolingienne puis ottonienne ;
2. les grandes entités géographiques et politiques qui seront les interlocuteurs de Jean XXII et qui, jusqu'à un certain point, forment encore les bases de notre Europe politique, apparaissent du fait des jeux de succession carolingiens ;
3. se calquant peu ou prou sur ces divisions, et entérinant le recul inexorable du latin classique, les grands groupes linguistiques se mettent en place : langue d'oc, langue d'oïl, parlers germaniques ;
4. l'empereur et le pontife romain concentrent entre leurs mains tous les attributs du pouvoir mais le centre de gravité se déplace régulièrement de l'un à l'autre, subordonnant à tour de rôle le temporel au spirituel, le religieux au politique ;
5. par la volonté de Charlemagne, qui souhaite en faire le ciment de son empire, mais évoluant ensuite suivant sa propre logique centripète, le système féodal se met en place ;
6. point d'orgue de sept siècles de tensions entre Constantinople et Rome, le grand schisme d'Orient marque l'entrée de la chrétienté dans son second millénaire.

3.1. Continuité de l'idéal impérial

La chute de l'empire romain d'Occident ne rompt pas la continuité impériale. Dans son article séminal de 1922 et dans l'essai homonyme de 1937¹²⁵, Henri Pirenne critique une vision discontinuiste de l'histoire¹²⁶, réduit l'importance des apports barbares et germaniques, considérant que ceux-ci se sont pour l'essentiel dissous dans la romanité et multiplie les exemples montrant que l'empereur d'Orient conserve, au moins symboliquement, aux yeux des rois barbares et de leurs peuples, son statut de puissance supérieure ultime.

Par lui, l'empire se perpétue et ce n'est pas un hasard si Charlemagne, se satisfaisant de son titre de roi des Francs et des Lombards pendant les trente-deux premières années de son règne, accepte ou s'arroge l'*imperium* au prétexte que, l'impératrice Irène ayant fait crever les yeux de son fils Constantin VI et régnant à sa place, il n'y a désormais plus d'empereur :

*Et parce qu'alors le titre impérial était vacant dans le pays des Grecs et qu'une femme y exerçait les pouvoirs impériaux, il parut au pape Léon lui-même et à tous les saints pères qui étaient présents au concile, ainsi qu'à tout le peuple chrétien, qu'il convenait de donner le nom d'empereur au roi des Francs, Charles, qui tenait en son pouvoir la ville de Rome où les empereurs avaient toujours eu l'habitude de résider [...]. A cette demande le roi Charles ne voulut pas opposer de refus.*¹²⁷

Il ne s'agit pourtant que d'un prétexte car le sacre impérial de Charlemagne est le fruit conjoint d'une évidence, d'une tentation, d'une double opportunité et d'une faiblesse qui cristallisent les choses à l'hiver 800.

Il est tout d'abord évident pour ses contemporains que Charles est plus qu'un roi. Il est d'abord, fait inédit, roi de deux royaumes : celui des Francs et celui des Lombards. En attribuant des royaumes à ses fils mais en subordonnant leur pouvoir au sien, il se place également au dessus des rois. L'étendue du territoire qu'il régit est en outre sans commune mesure avec les autres royaumes. Ses conquêtes, ses réformes, l'étendue de son pouvoir, la durée de son règne, son autorité, sa volonté, le distinguent des rois mérovingiens : « *Pépin s'était fait reconnaître comme un des Rois, Charles est déjà plus qu'un Roi* »¹²⁸. Il y a un empereur en Orient et un roi en Occident mais seul le titre les différencie car la nature et l'ampleur de leur pouvoir en fait des égaux. La subordination de l'un à l'autre est depuis longtemps une illusion et l'on parle plus volontiers, notamment dans les *Libri Carolini*, de l'Empire des Grecs que d'un Empire romain dont on conteste le caractère œcuménique, au temporel comme au spirituel. Charles est au dessus de tous, le titre impérial le confirmera.

La tentation naît dans le chef du pape Hadrien I^{er}. Confronté à l'iconoclasme, opposé à Byzance dans l'éternelle querelle de la primauté du siège apostolique, en conflit avec

¹²⁵ Pirenne H., *Mahomet et Charlemagne* (1922, 1937).

¹²⁶ « *L'antiquité ne finit pas, elle se prolonge à travers quantité de nuances et de dégradations, dans le moyen âge [...]* », Pirenne H., *Mahomet et Charlemagne* (1922).

¹²⁷ Annales de Lorsch, cité dans Bordonove G., *Charlemagne*.

¹²⁸ Favier J., *Charlemagne*, p. 526.

l'Empereur sur le territoire italien, fragilisé comme ses prédécesseurs un demi-siècle auparavant, le pape doit se rapprocher et s'appuyer sur le roi des Francs. Hadrien I^{er} n'hésite pas à annoncer, dès 778 :

*Voici que surgit un nouveau Constantin, empereur très chrétien de Dieu.*¹²⁹

et c'est le même Hadrien qui décerne à Charles l'épithète impériale romaine de Magnus¹³⁰ qui restera pour toujours accolée à son nom. En offrant au roi le titre impérial, l'évêque de Rome espère en faire son obligé mais il révèle aussi sa faiblesse qui encourage chez Charles le souhait d'être « *Rex et sacerdos* » de la même manière que Constantin VI est « *basileus kai hieros* » ; Alcuin dira : « *roi par la puissance, prêtre par le magistère de l'enseignement* »¹³¹.

Mais il n'y a, ni chez Charlemagne, ni chez Hadrien, une véritable stratégie impériale et il faudra une double opportunité pour que le titre impérial échoie au roi des Francs. En avril 799, le pape Léon III, qui a succédé à Hadrien I^{er} en 795, doit s'enfuir de Rome où le neveu d'Hadrien, Pascal, et de nombreux notables romains qui lui sont fidèles, l'ont emprisonné voulant lui substituer un nouveau pontife issu de leurs rangs. Léon se réfugie chez Charles à Paderborn. Le roi se rendra à Rome pour faire droit à Léon et c'est au cours de ce long séjour qu'il sera sacré empereur.

La vacance du pouvoir impérial à Byzance, car l'Occident ne peut imaginer qu'Irène puisse valablement régner, constitue l'autre opportunité conjoncturelle.

La faiblesse du pouvoir pontifical concourt à la nécessité de faire émerger une puissance supérieure. Alcuin écrit ainsi à Charles en juin 799 :

Jusqu' alors trois personnes ont été au sommet de la hiérarchie dans le monde : d'abord le représentant de la sublimité apostolique, vicaire du bienheureux prêtre prince des apôtres, dont il occupe le siège. Ce qui est advenu au détenteur actuel de ce siège, votre bonté à pris soin de me le faire savoir.

Vient ensuite le titulaire de la dignité impériale qui exerce sa puissance séculière dans la seconde Rome. De quelle façon impie le chef de cet empire a été déposé, non par des étrangers mais par les siens et ses concitoyens, la nouvelle s'en est répandue partout.

*Vient en troisième lieu la dignité royale que Notre-Seigneur-Jésus-Christ vous a réservée pour que vous gouverniez le peuple chrétien. Elle l'emporte sur les deux autres dignités, les éclipe en sagesse et les surpasse ; c'est maintenant sur toi seul que s'appuient les Églises du Christ, de toi seules qu'elles attendent leur salut, de toi, vengeur des crimes, guide de ceux qui errent, consolateur des affligés, soutien des bons ...*¹³²

Charles sera donc empereur.

::

¹²⁹ Favier J., *Charlemagne*, p. 522.

¹³⁰ Balard M. et al., *Le moyen-âge en Occident*, p. 53.

¹³¹ Favier J., *Charlemagne*, p. 529.

¹³² Christophe P., *2000 ans d'histoire de l'église*, p. 239.

L'empire, en tant qu'entité territoriale, est scindé dès la mort de Louis le Pieux, et si Charlemagne avait laissé d'autres fils légitimes survivants, ce partage aurait encore eu lieu bien plus tôt, mais le titre impérial demeure¹³³ et se transmet à Louis le Pieux, Lothaire I^{er}, Louis II le Jeune, Charles II le Chauve, Charles III le Gros, Guy de Spolète, Lambert de Spolète, Arnulf I^{er} de Carinthie, Louis III l'Aveugle et Bérenger I^{er}. Le pouvoir impérial, sa reconnaissance par les rois, décline inexorablement, c'est vrai, mais la fonction demeure.

Lorsqu'il cesse d'être porté, à la mort de Bérenger en 924, il faut attendre moins de quarante ans (962) pour qu'une nouvelle restauration impériale ne soit instituée par les ottoniens. Le **Saint-Empire romain germanique** trouve là son origine ; Sigebert de Gembloux (~1030-1112), historien de l'église, hagiographe et chroniqueur, souligne la continuité historique : l'empire est la condition de l'unité des chrétiens, il a été transféré des Romains aux Francs puis des Francs aux Allemands et, comme à l'origine, tous les royaumes ont vocation à y être intégrés¹³⁴.

∴

Le Saint-Empire perdurera jusqu'à la défaite des forces impériales à Austerlitz et au traité de Presbourg qui en tire les conséquences et force l'empereur François II de Habsbourg-Lorraine à abandonner le titre impérial :

*Empereurs, historiens, juristes du Moyen Âge et des temps modernes ont cru sincèrement que l'Empire, quoique son chef fût de nation germanique, était réellement la continuation de l'Empire romain d'Occident. Si bien que, au point de vue du droit constitutionnel, si l'on veut dresser l'acte de décès légal de l'Empire romain, il faut descendre jusqu'au 6 août 1806, jour où François II renonça à son titre d'empereur romain de nation germanique pour prendre celui d'empereur d'Autriche.*¹³⁵

L'empire romain, aura, en ce sens bien particulier, duré dix-huit siècles.

¹³³ Il n'est pas évident que le titre impérial aurait survécu à Charlemagne si plusieurs de ses fils lui avait survécu. Le partage décidé en 806 à Thionville n'évoquait en effet pas ce titre que Charlemagne considérait sans doute comme strictement personnel et exclus du patrimoine carolingien. Un seul héritier lui survivant, il paraît alors naturel « de réunir la dignité impériale et le gouvernement des royaumes dans les mêmes mains » (Theis L., *L'héritage des Charles*, p. 13). Louis le Pieux est par contre soucieux de garantir la pérennité et l'unité du titre impérial puisque, fixant dès 817 le contour des royaumes qui échoient à ses fils, il précise bien : « il ne nous est point apparu [...] qu'il fût possible [...] de laisser rompre, en procédant à un partage, l'unité d'un empire que Dieu a maintenu à notre profit » (ibid., p. 22).

¹³⁴ Rapp F., *Le Saint Empire romain germanique*, p.143.

¹³⁵ Lot F., *La fin du monde antique et le début du moyen âge*, p. 278.

3.2. Successions et partages

L'empire carolingien est le fruit d'une série de conquêtes et d'intégrations de territoires (Figure 11) ; il prend son extension maximale sous le règne de Charlemagne mais va rapidement subir le sort fatal des empires barbares : la fragmentation par succession.

Charlemagne a de nombreux enfants mais beaucoup sont des filles, d'autres sont des bâtards nés de concubines et plusieurs de ses fils légitimes décèdent avant lui. Ces circonstances donnent un bref répit à l'empire qui, en 814, reste uni sous la férule du seul fils légitime survivant du grand monarque : Louis le Pieux. Celui-ci, ayant trois fils d'un premier mariage (Lothaire I^{er}, Louis II et Pépin I^{er}) et un quatrième de son second lit (Charles II le Chauve), est rapidement confronté à la contradiction posée par l'indivisibilité du titre impérial et la tradition de partage des terres entre les descendants mâles. Il tente de réduire cette tension en associant, dès 817, l'aîné, Lothaire, au titre impérial et en attribuant des royaumes distincts à Louis et Pépin. La naissance de Charles en 823 perturbe ce fragile équilibre et le règne de Louis le Pieux ne sera plus que guerres, conflits et batailles entre les différentes factions constituées, à géométrie variable, par les quatre frères. Si une relative accalmie marque la fin du règne de Louis le Pieux, les querelles renaissent après sa mort en 840 et aboutissent à un partage définitif au Traité de Verdun (847). Trois royaumes voient le jour (Figure 12) : la Francie occidentale (Charles le Chauve), la Francie médiane ou Lotharingie (Lothaire I^{er} qui conserve seul le titre impérial) et la Francie orientale (Louis le Germanique). Pépin, mort avant son père, n'a pas part au démembrement.

Lothaire I^{er} abdique en 855 et se retire au monastère de Prüm, partageant au préalable son domaine entre ses trois fils (Figure 13) : Louis II se voit attribuer le titre impérial et les territoires italiens, Lothaire II les territoires du nord et Charles la Bourgogne et la Provence. Les territoires de Charles de Provence et de Lothaire II disparaissent avec eux (Figure 14), conquis par leurs oncles au nez et à la barbe de leur frère Louis II impuissant à faire valoir ses droits. De nouveaux partages, et des initiatives personnelles, conduisent à la création des royaumes de Bourgogne et de Provence.

La Francie occidentale, un temps scindée entre les deux petit-fils de Charles le Chauve, retrouve son unité à la mort de l'aîné, Louis III, en 882, sous l'autorité du cadet, Carloman II puis, après le règne du robertien Eudes (cf. p. 105), de son plus jeune frère Charles III le Simple. Notons encore qu'en 880, par le traité de Ribemont, les héritiers de Charles le Chauve avaient cédé leur part de la Lotharingie à Louis III le Jeune.

La Francie orientale est, elle aussi, brièvement scindée entre les fils de Louis le Germanique mais le dernier d'entre eux, Charles III le Gros, refait l'unité à leur mort et étend son pouvoir sur l'Italie à la mort de Louis II et Charles le Chauve.

On voit apparaître, dès ce moment, en terme de territoires sinon déjà en terme d'identité, les grandes entités qui seront les acteurs majeurs de notre récit : le royaume de France, le Saint Empire Romain Germanique, la Provence, la Bourgogne, les Italies du nord et du sud. Le rattachement de l'Italie du Nord à l'Empire germanique sera à l'origine du long conflit qui y opposera guelfes et gibelin tout au long des XIII^e et XIV^e siècles. Les grands royaumes uniformes que montrent les cartes sont toutefois

une illusion car « à la mort de Charles le Gros, tout l'Occident carolingien [n'est] que révoltes et soulèvements »¹³⁶.

∴

Nous avons passé sous silence, dans ce bref aperçu, les invasions normandes, les razzias des pillards musulmans et les incursions des hongrois ; elles contribuent pourtant largement à cette dissolution de l'empire carolingien et à l'affaiblissement du pouvoir central au profit des seigneurs locaux. Les forces internes de la discorde fragilisent les structure sociale et politique, les rendant moins résistantes aux coups de boutoir externes.

¹³⁶ **Balard M. et al.**, *Le moyen-âge en Occident*, p. 85.

■ Descendance de Charlemagne

Ci-dessous une tentative de résumé des descendants de Charlemagne et des territoires qu'ils contrôlent. Les empereurs sont marqués en gras et leur numéro d'ordre (de 1 à 6) apparaît en exposant après leur nom.

Charlemagne¹ (†814)

- a plusieurs filles et de nombreux enfants illégitimes
- tous ses enfants légitimes décèdent avant lui sauf **Louis le Pieux²** (†840)
 - **Lothaire³** I^{er} (†855) → Francie médiane
 - **Louis II le Jeune⁴** (†875) → Italie
→ meurt sans héritier, l'Italie passe aux mains de Charles le Chauve
 - Lothaire II (†869) → Lotharingie
→ partagée entre Charles le Chauve et Louis le Germanique en 870
 - Charles de Provence (†863) → Bourgogne et Provence
→ la Bourgogne (-) revient à Lothaire II et la Provence à Louis II
 - Pépin I^{er} (†838)
 - Louis II le Germanique (†876) → Francie orientale
 - Carloman de Bavière (†880) → Bavière, Bohême, Moravie
→ Italie après la mort de Charles le Chauve
 - Louis III le Jeune (†882) → Saxe, Franconie, Thuringe
 - **Charles III le Gros⁶** (†888) → Alémanie
→ à la mort de ses frères il détient toute la Francie orientale et l'Italie
 - **Charles II le Chauve⁵** (†877) → Francie occidentale
→ Italie après la mort de Louis II le Jeune
 - Louis II le Bègue (†879) → Francie occidentale
 - Louis III (†882) → Nord de la Francie occidentale
 - Carloman II (†884) → Sud de la Francie occidentale
 - Charles III le Simple (†929) → Francie occidentale réunie
 - Charles l'Enfant (†866)
 - Carloman (†876)
 - Lothaire le Boiteux (†866)

3.3. Latins et idiomes

C'est au VIII^e et au IX^e siècles que s'installent durablement les idiomes locaux qui, mélangeant influences germaniques et latines en proportions variées, intégrant certains éléments résiduels des parlers indigènes préromains puis dérivant librement en s'éloignant l'un de l'autre, vont former les diverses langues européennes.

Les parlers gaulois ont pratiquement disparu et les langues vernaculaires mêlent parlers romans, dérivés du latin et parlers germaniques, avec parfois un substrat celtique. Suivant le caractère dominant de l'une ou l'autre influence, une ligne de démarcation se dessine entre l'Europe du nord et de l'est où se figeront peu à peu les différentes langues germaniques et l'Europe du sud et de l'ouest où les différentes langues romanes s'épanouiront. Sur le territoire de la France contemporaine, une divergence se marque entre ce qui deviendra la langue d'oïl au nord et la langue d'oc au sud. Les membres des deux familles de langues continueront à se différencier pendant plusieurs siècles. On verra que Jean XXII, au début du XIV^e siècle, ne peut communiquer directement avec la chancellerie du roi de France car il ne maîtrise pas la langue d'oïl ; le latin restera longtemps la langue de la diplomatie et de la culture.

::

Le concile de Tours de 813 enjoint aux évêques de traduire leurs sermons dans la langue vulgaire pratiquée dans leur diocèse afin de toucher plus directement les fidèles. C'est le signe évident que plus personne n'entend le latin et que la communication quotidienne se fait dans ces langues locales.

A la mort de Louis le Pieux, ses deux plus jeunes fils, Charles le Chauve et Louis le Germanique, se liguent contre l'aîné, Lothaire. Leur serment d'alliance, fait à Strasbourg, fidèlement transcrit par leur cousin Nithard¹³⁷, est le plus ancien texte conservé en langue romane et en langue tudesque ; ces deux textes témoignent de la prépondérance des langues vulgaires et du coin d'incommunicabilité qui s'est fiché entre les mondes germaniques et romans.

Le serment de Louis est prononcé dans une langue romane qui vient à peine de se distancier du latin vulgaire ; il le fait, c'est l'argument classique, pour être compris par les troupes de Charles le Chauve mais aussi pour définir, par la langue, le territoire qu'il lui reconnaît¹³⁸ :

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresi fazet, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit.

Pour l'amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre, à partir d'aujourd'hui, tant que Dieu me donne savoir et pouvoir, je secourrai ce mien frère Charles par mon aide et en toute chose, comme on doit secourir son

¹³⁷ Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*.

¹³⁸ Pour une analyse plus fine, voir Bernard Cerquiglini, *L'invention de Nithard*.

*frère, selon l'équité, à condition qu'il fasse de même pour moi et je ne tiendrai jamais avec Lothaire aucun plaid qui, de ma volonté, soit dommageable à ce mien frère Charles*¹³⁹.

Le serment de Charles le Chauve est prononcé en francique rhénan que peuvent comprendre les troupes de Louis :

In Godes minna ind in thes christianes folches ind unser bedhero gealtnissi, fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got geuuizci indi mahd furgibit, so haldih tesan minan bruodher, soso man mit rehtu sinan bruodher scal, in thiū, thaz er mig sosoma duo ; indi mit Ludheren in nohheiniu thing ne gegango, zhe minan uuillon imo ce scadhen uuerhen.

*Pour l'amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien et notre salut à tous deux, à partir de ce jour dorénavant, autant que Dieu m'en donne savoir et pouvoir, je secourrai ce mien frère, comme on doit selon l'équité secourir son frère, à condition qu'il en fasse autant pour moi, et je n'entrerai avec Lothaire en nulles assemblées qui, de ma volonté, puissent lui être dommageables*¹⁴⁰.

∴

Avec ces langues vernaculaires cohabitent des latins variés : celui qui, déclinant et se métissant depuis trois siècles, est devenu le langage d'une large portion du clergé et des puissants, celui, plus classique, mais scolaire, que parlent encore certains lettrés et celui, enfin, simplifié à l'extrême qui sert à l'établissement des actes de la vie sociale et juridique.

La polémique qui oppose Saint Virgile, évêque de Salzbourg, à Saint Boniface, évangéliste de la Germanie, évoque bien le caractère approximatif du latin que manie, sans le comprendre, une partie du clergé. Un prêtre ayant conféré le sacrement du baptême par la formule :

Baptizo te in nomine patria et filia et spiritu sancta.

soit approximativement :

Je te baptise au nom de la patrie et de la fille et de l'esprit saint(e).

alors que la formule correcte est :

Ego te baptizo in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.

Virgile considère le sacrement comme valide alors que Boniface le considère nul et non avenu.

Le latin classique, qui s'est appauvri et simplifié, retrouve une certaine rigueur sous le règne de Charlemagne ; il ne retrouvera cependant toute sa force et sa clarté antique qu'à la fin du Moyen-âge, lorsque les langues germaniques et romanes auront acquis leurs lettres de noblesse littéraires.

¹³⁹ Traduction de Philippe Lauer revue par Sophie Glansdorff. **Nithard**, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, pp. 115-117.

¹⁴⁰ Idem.

3.4. Les pouvoirs spirituel et temporel

■ Empereurs

La chrétienté primitive naît, lutte et se développe sous l'empire romain ; à partir de 312 (conversion de Constantin) et plus encore de 380 (édit de Théodose) son histoire s'identifie à celle de l'Empire dont elle est la religion d'état. Dès lors Empire et chrétienté se confondent : qui est chrétien est romain, qui est romain est chrétien et le succès de l'empire apparaît comme un effet de la providence divine :

*Dieu avait créé l'Empire romain pour assurer la prédication de l'Évangile et l'entrée de l'humanité dans le Règne éternel.*¹⁴¹

Eusèbe de Césarée, dans la seconde partie de ses « *Louanges de Constantin* » où il pose les fondements d'une théologie politique de l'Empire chrétien, théorise que :

*le gouvernement du monde est donné par le Père au Christ-Logos, qui le délègue à l'empereur, et celui-ci règne à l'imitation du Logos, lequel règne sur le monde à l'imitation du Père, roi universel.*¹⁴²

Pour Eusèbe, il y a fusion voire confusion entre le trône et l'autel : l'Empereur, comme délégué du Christ sur Terre, exerce une autorité naturelle sur le corps et les âmes.

::

Le sac de Rome en 410 plonge les chrétiens dans la stupéfaction et le désarroi : s'il y a bien délégation de pouvoir du Christ à l'Empereur, comment un tel désastre, qui annonce la chute de l'Empire d'Occident en 476, est-il possible ? Augustin d'Hippone tente de répondre à la question dans sa « *Cité de Dieu* » qui apparaît comme « *une relecture de l'histoire de Rome visant à suppléer la théologie eusébiennne démentie par le sac de Rome et devenue caduque* »¹⁴³. Il y présente sa théorie des deux cités :

*Deux amours ont donc bâti deux cités : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, la cité de la Terre, l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, la cité de Dieu. L'une se glorifie en soi, et l'autre dans le Seigneur. L'une demande sa gloire aux hommes, l'autre met sa gloire la plus chère en Dieu, témoin de sa conscience. L'un, dans l'orgueil de sa gloire, marche la tête haute ; l'autre dit à son Dieu : « Tu es ma gloire et c'est toi qui élèves ma tête. » Celle-là dans ses chefs, dans ses victoires sur les autres nations qu'elle dompte, se laisse dominer par sa passion de dominer. Celle-ci, nous représente ses citoyens unis dans la charité, serviteurs mutuels les uns des autres, gouvernants tutélaires, sujets obéissants. Celle-là, dans ses princes, aime sa propre force. Celle-ci dit à son Dieu : « Seigneur, mon unique force, je t'aimerai. »*¹⁴⁴

Le religieux et le politique coexistent donc, dans la théologie politique de Saint-Augustin, mais ont des sphères d'influences distinctes et les deux cités ne sont pas

¹⁴¹ Favier J., *Charlemagne*, p. 517.

¹⁴² Eusèbe de Césarée, *La théologie politique de l'empire chrétien*.

¹⁴³ Inglebert H., *Les Romains chrétiens face à l'histoire de Rome*, p. 397.

¹⁴⁴ Augustin d'Hippone, *La cité de Dieu*, XIV, 28,1.

égales : l'une, nécessairement imparfaite, ne peut que tenter d'imiter et de se rapprocher de la perfection de l'autre.

∴

La question de savoir qui, du spirituel ou du temporel, domine l'autre, ne sera jamais tranchée et trouvera des réponses différentes à chaque époque. Anticipant sur la doctrine des deux astres d'Innocent III¹⁴⁵ ou celle des deux glaives de Saint-Pierre théorisée par Boniface VIII¹⁴⁶, les papes chercheront toujours à démontrer que la loi de Dieu transcende la loi des hommes alors que les souverains temporels voudront asseoir leur pouvoir en contrôlant et mettant au service de leurs ambitions la prodigieuse force de l'église. On retrouve, en fait, les visions contradictoires d'Eusèbe de Césarée et de Saint-Augustin.

La balance penchera parfois dans un sens, parfois dans l'autre et, à de rares moments, il y aura parfaite conjonction des deux autorités au service d'un projet commun. Faire l'histoire de cette tension existentielle entre rois, empereurs et papes nous entraînerait trop loin ; on peut toutefois en donner un aperçu au travers de l'histoire des sacres impériaux. Le déroulement de cette cérémonie sacramentelle, moment privilégié de contact entre les deux univers, est en effet un marqueur symbolique de l'équilibre des pouvoirs.

■ Sacres

Le jour de Noël 800, le pape Léon III place la couronne impériale sur la tête de Charles que le peuple acclame alors : « *À Charles couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire* ». Le pape s'agenouille ensuite devant le nouvel empereur. Eginhard, le biographe de Charlemagne¹⁴⁷, nous apprend que l'empereur quitte la cérémonie furieux que le rituel ait été inversé. En offrant la couronne avant l'acclamation du peuple, le pape veut imposer l'idée que le pouvoir vient de Dieu et que la dignité impériale, qui est au-dessus des royaumes, ne peut venir que du successeur de Pierre. Charles, au contraire, conformément à l'ancienne tradition romaine encore utilisée à Byzance, entendait que le couronnement soit une réponse aux acclamations, mettant l'accent sur le caractère laïque de son accession à l'empire. S'il se veut « *serviteur de l'Église, il ne l'est pas du pape et des évêques* »¹⁴⁸ et place ses pas dans ceux de Constantin ou des empereurs byzantins qui pratiquent, de fait, une forme de césaro-papisme et s'inscrivent dans le cadre de la théologie politique d'Eusèbe de Césarée. On dit souvent que c'est en se souvenant du sacre de Charlemagne, et pour ne pas permettre que subsiste d'ambiguïté, que Napoléon se coiffa lui-même de la couronne impériale lors de son sacre à Notre-Dame-de-Paris le 2 décembre 1804.

¹⁴⁵ *De même que Dieu le Créateur a placé deux grands luminaires dans le firmament du ciel, un plus grand pour dominer le ciel et un plus petit pour dominer la nuit, de même il a institué dans le firmament de l'Église universelle, à laquelle appartient le nom du ciel, deux grandes dignités, l'une plus grande pour dominer les âmes, qui sont pour ainsi dire les jours, et l'autre plus petite pour dominer les corps, qui sont pour ainsi dire les nuits ; à savoir : l'autorité pontificale et l'autorité royale. Or, de même que la lune tire sa lumière du soleil et qu'elle est inférieure à la fois en quantité et en qualité, de même la puissance royale tire de l'autorité pontificale l'éclat de sa dignité.* Cité dans **Bruley Y.** *Histoire de la papauté*, p.88.

¹⁴⁶ Voir page 122.

¹⁴⁷ *Vita et gesta Caroli magni.*

¹⁴⁸ **Favier J.**, *Charlemagne*, p. 521.

Lorsqu'il associe son fils à l'empire en 813, Charlemagne le fera acclamer par les grands, en la chapelle de son palais d'Aix, et posera lui-même la couronne sur sa tête, claire revanche du sacre de 800 et affirmation sans détour que « *les nouveaux romains étaient les Francs et que Rome était désormais dans Aix* »¹⁴⁹.

Mais tout ce que Charlemagne lie a décidément vocation à se délier. Louis, qu'on ne qualifie pas de *pieux* par hasard, se fait couronner et sacrer par le pape Etienne IV le 5 octobre 816, comme si la cérémonie de 813 était nulle et non avenue et que seul le pape pouvait faire l'empereur. Ce deuxième sacre se déroule à Reims, initiant ainsi un rituel que reprendront presque tous les rois de France. Louis appliquera ce double sacre, on pourrait presque dire civil et religieux, à son fils Lothaire qu'il couronne lui-même en 817 mais que le pape Pascal I^{er} fera coempereur à Rome le 5 avril 823. Moins d'un quart de siècle après le sacre de 800, et à l'exact opposé de ce que souhaitait le fondateur de l'empire carolingien, il est désormais évident que « *le titre impérial [est] lié au sacre et au couronnement [et que] celui-ci [devient] une prérogative du pape et ne [peut] être conféré qu'en Italie* »¹⁵⁰.

Louis II sera couronné empereur à deux reprises, en 850 et 872, toujours à Rome. Mort sans descendant, c'est son oncle, Charles le Chauve, qui reprend brièvement la dignité impériale que lui confère le pape Jean VIII, à Rome, le 25 décembre 875, exactement soixante-quinze ans après le sacre de Charlemagne. Charles III le Gros, dernier fils de Louis le Germanique coiffe la couronne impériale en 881. Après lui viendront Guy et Lambert de Spolète, Arnulf de Carinthie, Louis III l'Aveugle et enfin Bérenger de Frioul, tous sacrés à Rome par le pape ... mais la dignité impériale ne recouvre plus grand-chose de tangible dans ces temps troublés et la couronne n'est plus « *qu'un hochet que se disputèrent des roitelets sans grands pouvoirs* »¹⁵¹.

Après une courte vacance du titre, Otton I^{er}, roi de Francie orientale, est couronné empereur des Romains par Jean XII qui l'a appelé à l'aide, lointain écho de l'appel d'Etienne II à Pépin le Bref. Son fils Otton II épousera une princesse byzantine et, en leur fils Otton III, qui accède au trône à l'âge de trois ans, sont, en un sens, réunis l'Orient et l'Occident. Lorsqu'il est finalement couronné empereur en 998, il fait élire Gerbert d'Aurillac, conseiller de son père et de son grand-père, à la dignité pontificale sous le nom de Sylvestre II et fait ouvrir la tombe de Charlemagne pour prendre et porter sa croix d'or ; la continuité symbolique avec Constantin¹⁵² et Charlemagne est ainsi clairement affirmée. Otton III règne depuis Rome qui redevient, un bref instant, le centre du monde. Las, Otton et Sylvestre sont chassés de Rome par une révolte du peuple romain ; ils meurent tous deux à l'aube du nouveau millénaire.

■ Pontifes

De Nicolas I^{er} (858-867) à Sylvestre II (999-1003), la papauté passe par un siècle et demi d'abaissement. La faiblesse du pouvoir central, liée aux partitions successives de l'empire carolingien et l'émergence de la féodalité (cf.infra) empêchent l'évêque de Rome d'exercer son pouvoir dans le monde (*orbis*) comme dans Rome (*urbis*) où il est

¹⁴⁹ Balard M. et al., *Le moyen-âge en Occident*, p. 54.

¹⁵⁰ Ibid., p. 59.

¹⁵¹ Rapp F., *Le Saint empire romain germanique*, p. 23.

¹⁵² Le pape Sylvestre I^{er} était contemporain de Constantin, Otton III se voit donc, aux côtés de Sylvestre II, comme le nouveau Constantin.

l'otage des jeux politiques que se livrent les princes italiens puis les familles de l'aristocratie romaine.

Le sénateur romain Théophylacte (<864~920), son épouse Théodora et leur fille Marozie (~890~932), sont emblématique de cette période de mainmise honteuse ; Marozie sera en effet successivement la maîtresse de Serge III (904-911), la mère de Jean XI (931-936), la grand-mère de Jean XII (955-964) et la tante de Jean XIII (965-972) !

En cette fin du premier millénaire, les élections sont irrégulières, certains papes mènent une existence scandaleuse et, d'une manière générale, les personnalités marquantes sont rares. Si Nicolas I^{er} pouvait encore prétendre, pour l'Occident du moins, que l'Église romaine est « *la source, la tête et le soleil de l'église universelle* »¹⁵³, ce rôle de guide n'est plus qu'une fiction jusqu'à la restauration ottonienne.

¹⁵³ **Bruley Y.**, *Histoire de la papauté*, p. 66.

3.5. *Emergence de la féodalité*

Le système féodo-vassalique va organiser la société occidentale pendant plusieurs siècles et sa marque persistera tout au long de l'ancien régime et même au-delà. Ses origines, son évolution au cours des siècles et ses manifestations diverses sont complexes. Une description un tant soit peu circonstanciée sort du cadre de ce livre mais on peut décrire, de manière extrêmement superficielle, les grands mécanismes à l'œuvre.

Dans le monde médiéval (mais est-ce différent aujourd'hui ?) personne ne fait rien pour rien et l'organisation sociale ne tient que par un système de dons et de contre-dons étroitement enchevêtrés. Au plus bas de l'échelle les hommes libres font allégeance à un seigneur et s'engagent à combattre à son service en échange de l'usufruit à vie d'un de ses biens fonciers. Au niveau le plus élevé, les puissants n'obéissent au roi ou à l'empereur que dans la mesure où leur obéissance est dûment et régulièrement récompensée par l'octroi de terres, de richesses, de bénéfices. A tous les niveaux de la hiérarchie sociale, chacun offre sa fidélité à plus puissant que lui en échange d'une protection physique ou politique ou d'un élément quelconque de richesse.

Trois éléments influent sur la stabilité, ou l'instabilité, du système : la guerre, le charisme et l'unité.

La guerre conduite en commun crée une fraternité entre les puissants et le butin qu'on y fait, les terres qu'on y conquiert, alimentent un système qui demande de récompenser sans cesse la fidélité par le don de richesses nouvelles. Tant que la taille du gâteau augmente, on peut y tailler des parts toujours plus grandes sans priver personne. Dans un monde où la richesse globale, disons le PIB, n'augmente que très lentement du fait de la quasi-stagnation de la productivité, les conquêtes permettent de répondre à l'ambition intime de chacun de voir croître son niveau de vie ou son pouvoir territorial. Si la *dilatatio regni* est encore une réalité sous le long règne de Charlemagne, elle n'est plus à l'ordre du jour de son successeur ; « *au dynamisme du règne précédent fait [en effet] place la contemplation statique de l'œuvre accomplie* »¹⁵⁴. N'ayant plus de conquêtes à partager, l'empereur nourrira les fidélités en aliénant son propre domaine ou en déshabillant Paul pour habiller Jacques, créant dans le système tout entier des tensions destructrices.

Le charisme de l'empereur, s'il est avéré, polarise la société féodale. Comme le champ magnétique d'un aimant agissant sur de la limaille de fer, il aligne le réseau des fidélités croisées dans une direction unique propice au progrès et à l'action. Si, au contraire, l'empereur est faible, que son autorité est contestée, que son pouvoir n'est plus que symbolique, chacun tire dans un sens différent, au gré de ses intérêts locaux et personnels.

L'unité du pouvoir, enfin, est condition de l'unité sociale ; à l'inverse, les guerres que se mèneront sans cesse les descendants de Louis le Pieux, permettront aux puissants de faire grimper les enchères en exigeant une rémunération toujours plus élevée de leur

¹⁵⁴ **Theis L.**, *L'héritage des Charles*, p. 25.

fidélité pourtant toujours plus incertaine. Chacun se ruinerait à préserver ses alliés et ne serait bientôt plus que le roi nominal d'un territoire morcelé où chaque seigneur aurait pris son autonomie. Si Charlemagne attribue encore les charges à titre viager, récupérant les terres à la mort du vassal, Louis le Pieux et ses successeurs les donneront de plus en plus souvent en propre, amenuisant le fisc royal comme peau de chagrin. En leur garantissant la faculté de léguer leurs terres à leur héritier¹⁵⁵, Charles le Chauve fait définitivement entrer l'occident chrétien dans la féodalité.

La force centrifuge de la conquête et de l'expansion, à partir d'un centre unique et dans une direction donnée, génératrice d'ordre et de structure, a cédé le pas à des forces centripètes qui multiplient les centres autour desquels s'opère un repli sur soi. Il y a toujours une structure, mais elle n'est plus caractérisée par un ordre unique à longue portée mais par une multitude d'ordres à courte portée. L'histoire des siècles suivants peut, jusqu'à un certain point, se résumer aux tentatives de retour à l'unité et à la centralisation ; c'est notamment le cas en France où, d'Hugues Capet à Philippe le Bel, l'axe stratégique de la royauté sera d'accroître le domaine royal et d'affirmer, d'abord, puis d'asseoir, ensuite, avec l'appui de l'église, l'autorité du roi sur l'aristocratie.

∴

Dans le monde féodal, les évêchés et les abbayes, pourvus de biens fonciers considérables, sont assimilés aux fiefs alors qu'évêques et abbés sont contraints d'entrer dans des liens vassaliques par lesquels on exige d'eux la fidélité à leur seigneur. Les grandes familles vont dès lors accaparer ces fonctions et les revenus qui leurs sont associés. Les abus sont innombrables¹⁵⁶ : Hugues de Vermandois est par exemple élu archevêque de Reims en 925, à cinq ans alors qu'en 990 le vicomte de Béziers dispose de l'évêché d'Agde en faveur de sa femme et de celui de Béziers en faveur de sa fille. Le pape Jean XIII se lamente « *au spectacle de tant de crimes perpétrés par de si nombreux scélérats* ». Tout, désormais, se vend et s'achète : évêchés, paroisses, sacrements ; la simonie¹⁵⁷ est généralisée et, la conscience de leur rôle ecclésial s'effaçant, le clergé est massivement tenté par le nicolaïsme¹⁵⁸.

¹⁵⁵ Capitulaire de Quierzy-sur-Oise du 16 juin 877.

¹⁵⁶ **Christophe P.**, *2000 ans d'histoire de l'église*, p. 263.

¹⁵⁷ La simonie désigne l'achat ou la vente de biens spirituels, de charges ecclésiastiques, de sacrements. Simon le Mage est évoqué dans Actes, 8, 18-19 : « *Quand Simon vit que l'Esprit était donné par l'imposition des mains des apôtres il leur présenta de l'argent et dit : 'Donnez-moi ce pouvoir pour que celui sur qui je poserai les mains reçoive l'Esprit saint.* ».

¹⁵⁸ Le nicolaïsme désigne l'incontinence sexuelle du clergé. L'origine est plus incertaine (peut-être le diacre Nicolas, prosélyte d'Antioche, cité dans Actes, 6, 5) qui était très jaloux de sa belle épouse (Clément d'Alexandrie, Stromates, III, 25). Le nicolaïsme est évoqué, sans préciser ce que cette doctrine recouvre, dans Apocalypse, 2, 6 : « *Mais tu as pour toi de haïr les œuvres des Nicolaïtes que moi aussi je hais* ».

3.6. Le divorce de Rome et Byzance

L'empereur byzantin Michel III (840-842-867) succède à son père Théophile lorsqu'il n'a que deux ans ; sa mère Théodora assume le pouvoir, aidée de son frère Bardas. Iconophile, elle restaure, on l'a vu, le culte des images et met ainsi fin à la crise iconoclaste en 843. En 856, Michel III écarte sa mère qu'il fait enfermer dans un monastère ; il a seize ans et mène une vie de débauche laissant le pouvoir à son oncle Bardas. Le patriarche Ignace, proche de Théodora, entre rapidement en conflit avec Bardas qui le fait déposer (858) et nomme à sa place le chef de la chancellerie impériale, Photius qui, laïc, reçoit en six jours tous les degrés de la prêtrise.

Le pape Nicolas I^{er} s'inquiète du fait que Rome n'ait pas été consulté, désavoue la déposition et met en doute la régularité du procès. Il tient en août 863 un synode au Latran qui dépose Photius et réintègre Ignace et les évêques qui lui étaient favorables. Photius réunit, en réponse, un pseudo-concile qui excommunie Nicolas I^{er}. Le favori de Michel III l'évince alors et prend le pouvoir sous le nom de Basile I^{er} ; il écarte Photius et rappelle Ignace. Un concile est réuni en 869 (Constantinople IV) ; il condamne Photius et rappelle l'ordre protocolaire des sièges de la pentarchie ainsi que le respect dû au pape (canon XXI).

Quand Ignace meurt en 877, Photius est rappelé comme patriarche. Un nouveau concile *photien* se déroule en 879-880 et lave Photius de toute faute. Ce concile ne sera pas reconnu par l'Occident alors que l'Orient le considère comme l'authentique huitième concile œcuménique. Ce double concile, même si deux siècles les en sépare encore, annonce le schisme de 1054.

∴

Un des sujets de désaccord mis en avant par Photius dans sa querelle avec Rome est celui dit du *filioque*. Elle porte à nouveau sur la définition de la trinité et se formule comme suit : de qui procède l'Esprit-Saint ?

La tradition le fait procéder du Père seul :

Jean 15 :

*26 – Quand viendra le paraclet que je vous enverrai du Père, l'Esprit de vérité **qui sort du Père**, il témoignera de moi.*

Symbole de Constantinople (traduit du texte grec original)

*Nous croyons au Saint-Esprit, Seigneur et vivifiant, **qui procède du Père**, doit être adoré et glorifié avec le Père et le Fils, qui a parlé par les saints prophètes.*

mais l'habitude est prise en Occident, peut-être dès le concile de Tolède de 589, d'associer le Fils au Père dans la formule :

*Credo in Spiritum Sanctum, Dominum et vivificantem, qui ex Patre **Filioque** procedit ; qui cum Patre et Filio simul adoratur, et conglorificatur ; qui locutus est per Prophetas.*

Je crois au Saint Esprit, Seigneur et vivifiant, qui procède du Père et du Fils, qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le Fils, qui a parlé par les Prophètes.

Thomas d'Aquin argumentera que, les personnes divines ne se différenciant que par leurs relations, le Saint Esprit ne peut pas ne pas procéder du Fils car cela conduirait à une fusion du Fils et du Saint-Esprit qui, tous les deux, procèderaient du Père seul et seraient donc indiscernables. En outre, écrit le docteur angélique, le Père et le Fils étant consubstantiels, rien ne peut procéder de l'un sans procéder de l'autre.

∴

Le schisme de 1054 naît d'une ultime tension sous le règne de Constantin IX Monomaque. Craignant la constitution d'un front des populations italiennes d'obédiences grecque et romaine contre les incursions normandes qui les frappent, le patriarche Michel Cérulaire décide de créer une tension artificielle en fermant toutes les églises latines de Constantinople au prétexte qu'on y communitie avec du pain azyme.

Rome envoie alors trois légats à l'empereur, proposant un appui en Italie en échange de l'apaisement des troubles créés par le patriarche. Michel Cérulaire refuse d'entrer en contact avec eux et, en désespoir de cause, les trois légats déposent sur l'autel de Sainte-Sophie, le 16 juillet 1054, une sentence d'excommunication contre le patriarche. L'empereur renonce, devant la colère de la population, à une ultime tentative de conciliation et un synode réuni à Sainte-Sophie lance, le 20 juillet, l'anathème contre le *libelle impie* des légats pontificaux. On croit à une énième dispute entre les deux sièges et personne ne soupçonne alors que la rupture est définitivement consommée. Les croisades¹⁵⁹ éloigneront définitivement les chrétiens grecs et latins. La première croisade conduira en effet à la création des quatre états latins d'Orient où les Francs substitueront des patriarchats latins aux patriarchats grecs, condamnant de nombreux prêtres et évêques à l'exil. La quatrième, détournée de son objectif de reconquête de Jérusalem, conduira au sac de Constantinople. À l'aube du XIII^e siècle, tout espoir de réconciliation a définitivement disparu.

∴

Une lecture téléologique du premier millénaire conclurait volontiers que le grand schisme d'Orient de 1054 est la conclusion inéluctable d'une tension originelle et permanente, d'un divorce irréconciliable, d'un éloignement progressif entre une église d'Orient polymorphe et foisonnante, largement dominante à l'origine et une église romaine initialement périphérique, fidèle à une tradition évangélique et dont l'importance s'est progressivement affirmée avec l'adhésion de la Gaule, de l'Angleterre puis des côtes méditerranéennes de l'Afrique au christianisme. Les deux églises sœurs cessent, en outre, dès le VIII^e siècle de regarder dans la même direction : Rome s'est tournée vers les royaumes francs puis l'empire carolingien alors que Constantinople doit faire face, à l'est, au défi de l'islam.

La polarisation de la chrétienté entre Rome et Constantinople, entre Occident et Orient, entre monde grec et monde latin, initiée par Dioclétien et renforcée par la chute de l'empire d'Occident, n'a jamais disparu. L'unité a pourtant toujours fini par prévaloir sur la discorde et la chrétienté a surmonté le défi posé par les invasions barbares, les multiples hérésies christologiques, les conquêtes musulmanes, la crise iconoclaste, la résurgence de l'empire en Occident, le schisme de Photius et bien d'autres. Le schisme est finalement engendré par le calcul politique de mauvais aloi du patriarche et le

¹⁵⁹ Voir p. 90 sqq.

manque de diplomatie des légats pontificaux ; on a parfois de bonnes raisons de divorcer mais on divorce rarement pour les bonnes raisons !

La primauté pontificale sur la chrétienté a émergé, s'est affirmée, a été contestée, combattue, acceptée, reconnue et finalement entérinée par les conciles œcuméniques d'Ephèse et de Chalcédoine. Son autorité a fluctué au fil des siècles, son assise s'est modifiée, la nature de son pouvoir a subi les contraintes du temps où il s'exerce, des papes ont marqué la fonction de leur sagesse, leurs ambitions, leurs limites et parfois leur indignité. Malgré les crises, elle ne s'est jamais inclinée, n'a jamais disparu et constitue un élément clé, spécifique, de la chrétienté catholique romaine.

Le grand schisme d'Orient, parce qu'il fait sortir de la chrétienté, du point de vue romain, la principale source de contestation de son autorité, rend désormais incontestable l'autorité centralisatrice de l'évêque de Rome. En un sens, pour proposer un résumé simpliste, on peut dire que l'évêque de Rome a toujours dominé le monde latin et qu'il a crû en importance avec lui. Il n'a par contre jamais eu la pleine reconnaissance de son primat dans le monde grec. Le schisme de 1054 ne fait qu'enregistrer cette dichotomie originelle. Rome est désormais seule dans un monde où son primat n'est pas contesté même si la réalité et l'étendue de son pouvoir reste parfois douteuse.

3.7. Illustrations

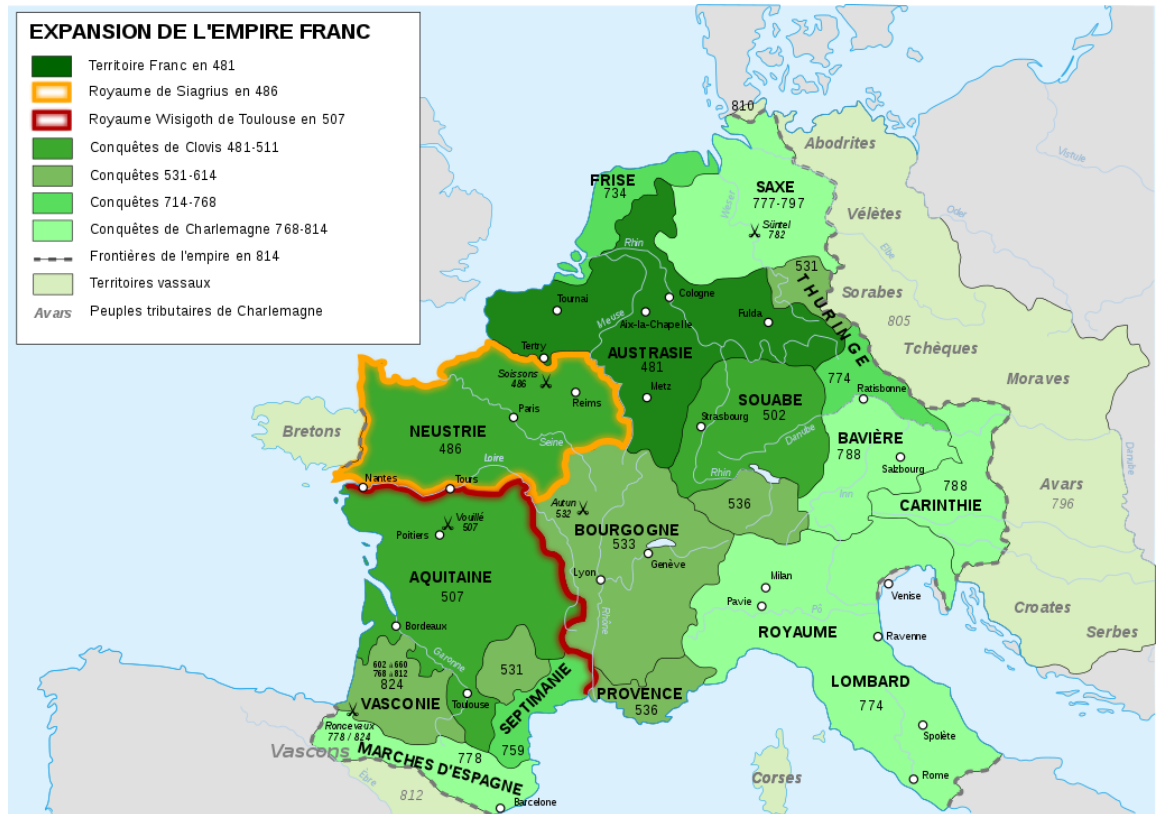


Figure 10: Etapes de la croissance de l'empire franc¹⁶⁰. Les dernières conquêtes réalisées sous le règne de Charlemagne (Marches d'Espagne, Bavière, Carinthie, royaume lombard, Saxe) apparaissent en vert clair. [Ref.6]

¹⁶⁰ Voir aussi la très parlante animation de cette extension puis fragmentation de l'empire franc : https://fr.wikipedia.org/wiki/Empire_carolingien#/media/File:Franks_expansion.gif

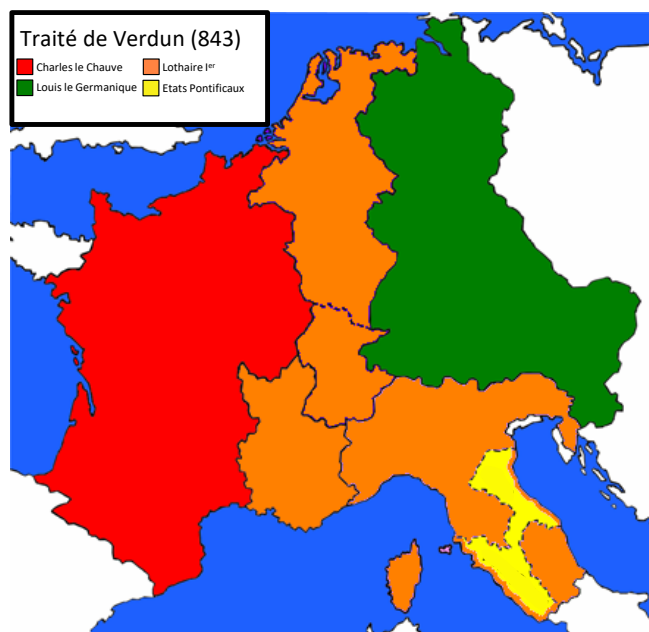


Figure 11: A la mort de Louis le Pieux en 840, après trois années de guerres intestines et un délicat arbitrage, l'empire est partagé entre ses trois fils légitimes survivants : Charles le Chauve, Lothaire I^{er} et Louis le Germanique [Ref.7].

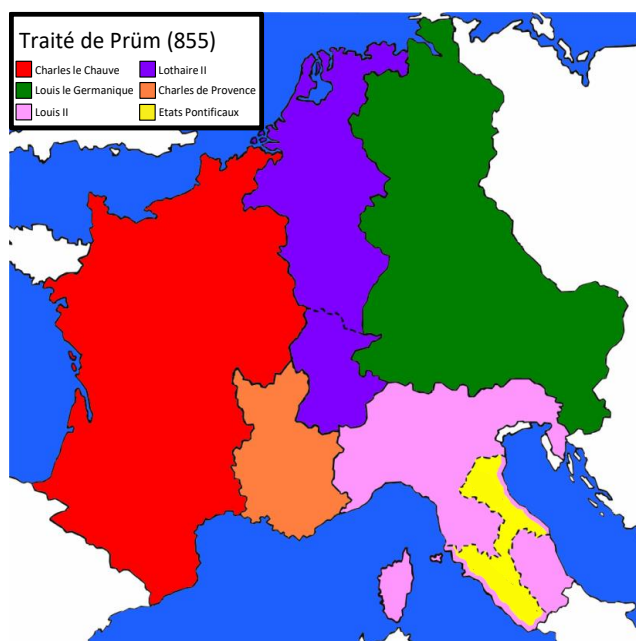


Figure 12: A la mort de Lothaire I^{er}, en 855, son territoire est divisé entre ses trois fils : Louis II, Lothaire II et Charles de Provence [Ref.7].

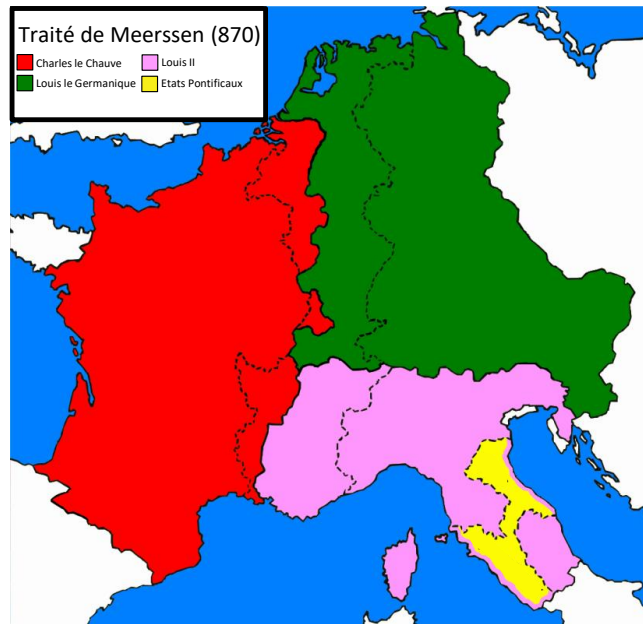


Figure 13: A la mort de Charles de Provence (863) ses frères Louis II et Lothaire II se partagent son territoire. A la mort de Lothaire II (869) ses oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique se partager la Lotharingie par le Traité de Meerssen. Louis II mourra en 875 sans avoir pu récupérer l'héritage de ses frères [Ref.7].

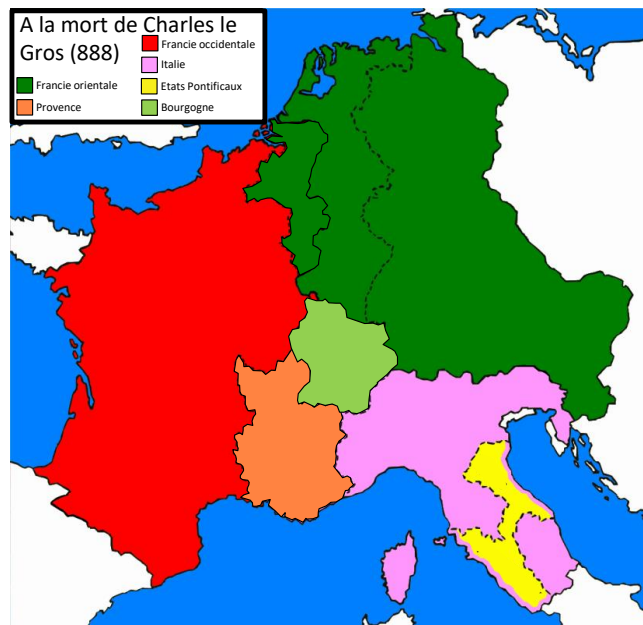


Figure 14: Les diverses composantes de l'empire franc en 888 à la mort de Charles le Gros [Ref.7].

